



# ENSEMBLE'SNB!

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - CRÉDIT DU NORD ET SES FILIALES

10 SEPTEMBRE 2021



## POINT SUR L'AVANCÉE DES NÉGOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA FUSION DES RÉSEAUX

### MEMO : CALENDRIER DES NÉGOCIATIONS AUTOUR DE 3 GRANDS VOILETS

- 1. Conditions d'intégration et statut des salariés du Groupe Crédit du Nord au sein de Société Générale**  
=> La dernière réunion vient d'avoir lieu. Le projet d'accord final est soumis à la signature des Organisations Syndicales (voir le détail ci-dessous).
- 2. Mesures d'accompagnement social du projet de rapprochement des deux réseaux bancaires**  
=> La négociation a démarré et va s'étaler sur plusieurs semaines/mois.
- 3. Structuration des Instances Représentatives du Personnel au sein de la future Banque de Détail**  
=> Devrait débuter fin 2021 / début 2022.

Lors des négociations dans le cadre du projet de fusion des réseaux SG et CDN, c'est le SNB qui a mené les débats et a été force de propositions. D'autres se sont beaucoup agités par écrit, mais, contrairement aux apparences, ont été quasi inexistantes en réunion. Le SNB a préféré utiliser ce temps pour réellement travailler les sujets en profondeur et faire évoluer les projets d'accord. Nous nous sommes refusés à communiquer hâtivement des informations incertaines qui auraient pu évoluer et être parfois anxiogènes si elles n'avaient pas été accompagnées des explications nécessaires à leur bonne compréhension.

### BLOC 1 : FIN DE LA NÉGOCIATION SUR L'INTÉGRATION DES SALARIÉS DU CDN

Cette 1<sup>ère</sup> phase de négociation visait à définir les modalités d'intégration des salariés du Crédit du Nord dans le statut Société Générale, avec pour objectif principal de maintenir leur rémunération globale après le transfert afin d'éviter qu'ils ne soient pénalisés par cette fusion.

En effet, chaque banque régionale du CDN a des statuts différents, garantissant des avantages très disparates de l'une à l'autre et surtout par rapport au statut SG. Ces premières négociations se sont donc axées principalement à destination des salariés du CDN, mais **le SNB n'en a pas pour autant oublié les salariés SG dans les discussions, car nous représentons l'ensemble des deux périmètres.**

---

LES EQUIPES SNB/CFE-CGC SOCIETE GENERALE ET CREDIT DU NORD ET SES FILIALES SONT A VOTRE ECOUTE !

TÉLÉPHONE: 06.35.16.59.03 – MAIL: FRANCK.TORRES@SNBBT.FR



**SYNDICAT NATIONAL DE  
LA BANQUE ET DU CRÉDIT**

Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers

En résumé, comme le SNB l'avait demandé, les compensations proposées passent notamment par des éléments ponctuels mais aussi par des éléments pérennes :

- **Rémunération fixe, classification et ancienneté** : seront maintenues.
- **Métiers** : transposition des métiers des salariés CDN dans le référentiel Métiers et Emplois de SG.
- **Prime pérenne** : une étude a permis de mettre en lumière des écarts, favorables ou défavorables, sur la rémunération globale des salariés du Groupe CDN après leur intégration dans le statut SG. Afin de limiter les impacts négatifs et durables sur leur pouvoir d'achat immédiat (notamment cotisation au régime de prévoyance supérieure chez SG, contribution obligatoire au régime de retraite supplémentaire qu'ils n'avaient pas au CDN etc.), une prime annuelle fixe pérenne de 1,50% de la RAGB est proposée. Elle était au départ proposée à 1,25% et le SNB a réussi à la faire évoluer.
- **Prime temporaire sur 3 ans** : les salariés du CDN bénéficieront, à compter de leur intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2023, des accords de Participation et d'Intéressement de SG qui sont aujourd'hui beaucoup moins favorables que ceux des banques du Groupe CDN. Afin de leur assurer temporairement un maintien du niveau de cette rémunération variable collective, la Direction propose une prime permettant de compenser les écarts de participation et d'intéressement constatés. Elle est définie par banque et se décompose en une part en % du fixe et une part forfaitaire afin de ne pas pénaliser les revenus les plus faibles. D'autre part, la Direction proposait initialement une prime dégressive sur 3 ans que le SNB a réussi à transformer en prime linéaire.
- **Mise à niveaux des parts variables** : les parts variables côté CDN étant, en moyenne, inférieures de 30% par rapport aux variables SG, la Direction s'engage à opérer un ajustement des structures de rémunérations variables individuelles à horizon 2025, afin d'assurer une cohérence entre l'ensemble des salariés sans pénaliser les salariés SG. Le SNB a également obtenu l'ouverture de discussions afin d'établir des critères de détermination des parts variables pour apporter plus de transparence.

D'autre part, la Direction a consenti à quelques ajustements à la marge du statut social SG :

- **Evolution du niveau des garanties rente éducation** du régime de prévoyance SG
- **Augmentation de l'indemnité de garde** à 100€ bruts mensuels maxi pour 5 jours de garde/semaine
- **Octroi de 5 jours d'absence par an pour se rendre aux convocations des spécialistes pour les salariés ayant un enfant à charge handicapé** à hauteur de 80%
- **Evolution du 13<sup>ème</sup> mois** : les salariés SG perçoivent le 13<sup>ème</sup> mois en une seule fois fin novembre, alors que les salariés CDN le perçoivent mensuellement dans le cadre d'une avance. Pour des raisons techniques, deux modalités ne peuvent perdurer au sein de la nouvelle banque après la fusion. N'arrivant pas à opter pour l'une ou l'autre des possibilités car cela pénaliserait les salariés changeant de mode de versement dans la gestion de leur budget, la Direction a proposé une solution intermédiaire (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023) : verser le 13<sup>ème</sup> mois en 2 fois, 50% en juin sous forme d'avance semestrielle et le solde en novembre.

**Les mesures proposées par la Direction pour maintenir la rémunération globale des salariés du CDN sur 4 exercices (2023 à 2026) représentent une enveloppe de 128 Millions d'€ :**

- Prime pérenne : 33,2 millions d'euros chiffrée sur 4 ans (durée de mise en place du projet)
- Prime temporaire : 66 millions d'euros sur 3 ans

---

**LES EQUIPES SNB/CFE-CGC SOCIETE GENERALE ET CREDIT DU NORD ET SES FILIALES SONT A VOTRE ECOUTE !**

TÉLÉPHONE : 06.35.16.59.03 – MAIL : FRANCK.TORRES@SNBBT.FR



**SYNDICAT NATIONAL DE  
LA BANQUE ET DU CRÉDIT**  
Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers

- Charges supplémentaires de provisions (maintien de régimes spécifiques) : 16 millions d'euros
- Mesures d'indexation du statut SG (rente éducation, prime de garde etc.) : 12 millions d'euros

**Le SNB a également demandé :**

**1 - Un engagement écrit de la Direction afin que les salariés, post fusion, ne soient pas pénalisés dans leur évolution financière et leur évolution de carrière.** En effet, il ne faudrait pas que les salariés qui bénéficieront de ces mesures (pour les salariés du CDN) ou l'ensemble des salariés SG et CDN suite à la mise en place de la nouvelle organisation/banque soient pénalisés par une mauvaise interprétation locale des textes... **La Direction y a répondu favorablement.**

**2 - Une prime de fusion pour tous :** Le SNB a fait remarquer à la Direction que les salariés du CDN et de SG subissent depuis plusieurs mois la même anxiété, la même incertitude et les mêmes doutes. D'ailleurs chez BDDF, beaucoup de salariés ne postulent plus sur la bourse des emplois car ils sont très inquiets pour leur avenir et préfèrent attendre de voir comment cette fusion va évoluer avant de se positionner.

Bien que ce ne soit pas purement du ressort de la négociation sur l'intégration des salariés du CDN, mais puisqu'on parle d'éléments financiers importants, pour que cette fusion soit une réussite, il faudra obtenir l'adhésion de TOUS les salariés et savoir les remercier des efforts importants qu'ils auront fournis dans cette opération d'envergure. Or, pour le SNB, cela passe par une reconnaissance financière. **Le SNB a donc demandé le versement d'une prime pour tous les salariés de la nouvelle banque (SG et CDN), dont la forme reste à déterminer et le montant à négocier. Nous reviendrons sur cette demande forte dans le cadre du 2<sup>ème</sup> volet de négociation concernant l'accompagnement social, dans lequel il ne faudra pas oublier ceux qui resteront !**

La Direction a soumis ce projet d'accord, que vous retrouverez sur notre site internet [WWW.SNBSG.COM](http://WWW.SNBSG.COM), à la signature des Organisations Syndicales. S'il n'était pas signé, les dispositions légales s'appliqueraient et seraient très éloignées de ces mesures, qui ne sont pas un cadeau de bienvenue aux salariés du CDN mais bien une compensation d'une future perte de revenus. Le SNB, qui a très activement participé à ces négociations, est en cours de consultation de ses instances et se positionnera rapidement.

## **BLOC 2 : DÉBUT DE LA NÉGOCIATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA FUSION**

La négociation du volet sur l'accompagnement social des salariés dans le cadre du rapprochement du Groupe CDN et de SG a débuté. Compte tenu de la temporalité du projet et de sa complexité, cette négociation va s'étaler sur plusieurs semaines/mois.

Le SNB a rappelé que, dans ce nouvel accord, il faudra entre autres bien prendre en compte l'ensemble des éléments du projet et ses impacts afin d'en adapter les clauses, intensifier les mesures à destination de celles et ceux qui resteront dans l'entreprise notamment en termes de formation et de charge de travail, récompenser les salariés au travers d'une reconnaissance financière, accompagner l'intégration des salariés dans la culture de la nouvelle banque, ne pas négliger la prévention et le suivi des Risques Psycho-Sociaux etc. Nous vous tiendrons informés de l'avancée des discussions.

---

**LES EQUIPES SNB/CFE-CGC SOCIETE GENERALE ET CREDIT DU NORD ET SES FILIALES SONT A VOTRE ECOUTE !**

TÉLÉPHONE : 06.35.16.59.03 – MAIL : [FRANCK.TORRES@SNBBT.FR](mailto:FRANCK.TORRES@SNBBT.FR)



**SYNDICAT NATIONAL DE  
LA BANQUE ET DU CRÉDIT**  
Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers